

Délibération du conseil municipal du 7 mars 2024 - N°D2024_11

Publiée sur le site internet de la commune le : 12 mars 2024
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 29 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 3 absents ayant donné pouvoir :

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

CAPRI Brigitte ayant donné procuration à VALENTINI Christian

MENEGON Daniel ayant donné procuration à LAURENSON David

Votants : 15

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel		x	DEPOISIER Fabrice	x	
LAURENSON David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda		x	SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		PEPIN Nathalie	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte		x	AZZOPARDI Karen	x		DEPOISIER Mathieu		x
TINJOUD Denis	x							

OBJET : NICOT CONTRÔLE - AVENANT N°2 CONCERNANT « L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'INSTRUCTION DU VOLET EAUX PLUVIALES URBAINES DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME »

Monsieur le Maire :

- rappelle à l'assemblée la signature d'un contrat d'assistance technique pour l'instruction du volet Eaux Pluviales Urbaines des demandes d'autorisation d'urbanisme avec le Cabinet NICOT CONTRÔLE, par décision du conseil municipal n°D2022_08 en date du 24 février 2022.
- fait part aux membres du conseil municipal d'un projet d'avenant n°2 ayant pour objet la révision annuelle des prix, tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 du Cabinet NICOT CONTRÔLE pour l'assistance technique pour l'instruction du volet Eaux Pluviales Urbaines des demandes d'autorisation d'urbanisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ledit avenant n°2, annexé à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire,



Yves MASSAROTTI